

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
vendredi 8 novembre 2019



Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon
Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s : M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

Absents : Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

Délibération n°1935 : Nomination de la déléguée pour le Règlement Général à la Protection des Données

Rapporteur : Mme Coralie TOUSSAINT, responsable administrative et financière, ENMDAD.

Délibération n°1935 – Nomination d'une déléguée pour le Règlement Général à la Protection des Données pour l'ENMDAD

Mesdames, Messieurs,

Il est demandé aux membres élus du syndicat Mixte de gestion de l'ENMDAD d'autoriser le Président à prendre l'arrêté suivant, permettant la nomination de Mme Candice Ballet-Montout en tant que déléguée à la protection des données. Mme Ballet-Moutout est également la déléguée RGPD pour le compte du CCAS et de la Ville de Villeurbanne.

Plus bas l'arrêté qui sera transmis à la signature du Président :

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et, notamment, ses articles 37, 38, 39.

CONSIDERANT que le règlement général sur la protection des données impose la nomination d'un délégué à la protection des données à caractère personnel ;

CONSIDERANT le volume des traitements et le caractère sensible de certaines données traitées par le centre communal d'action sociale, dans l'exercice de ses compétences et missions de service public ;

CONSIDERANT la nécessité d'identifier au sein du syndicat mixte de gestion un interlocuteur privilégié de la CNIL sur ces questions ;

CONSIDERANT la nécessité, pour le délégué à la protection des données, de faire le lien entre les administrés et le syndicat mixte de gestion en matière de protection des données personnelles et respect des droits d'accès aux données ;

CONSIDERANT que la désignation du délégué à la protection des données à caractère personnel par le responsable de traitement fait l'objet d'une publication des coordonnées du délégué et d'une communication à la CNIL ;

ARRETE

ARTICLE 1 Madame Candice Ballet-Montout, chargée de mission protection des données

Transmission Préfecture le : 24/11/2019

personnelles, est désignée **déléguée à la protection des données pour le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD**. Ses missions et obligations sont celles définies par l'article 38 et 39 du Règlement général de protection des données.

ARTICLE 3 Le présent arrêté 2019-03 sera notifié à Candice Ballet-Montout. Une copie de cet arrêté sera transmise à la Préfecture ainsi qu'à la CNIL.

ARTICLE 4 Monsieur le Président du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après transmission en Préfecture et publication au recueil des délibérations de l'ENMDAD.

Après vote, les membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD adoptent la délibération qui sera suivie d'un arrêté du Président.



Loïc CHABRIER

Président du Syndicat Mixte de Gestion

**Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne**